

COMICE POÉTIQUE

Règlement

Presqu'île  
en poésie

**Article 1**

L'association **Presqu'île en poésie** organise dans le cadre de l'édition 2018 de son festival « **La houle des mots** » un concours de poésie sur le thème « **Nomades** ». Toute forme de poésie sera acceptée.

**Article 2**

L'accès au concours est libre et gratuit. Des prix seront décernés dans les catégories suivantes :

- Enfants: 7 ans jusqu'à 11 ans
- Collégiens: 11 ans jusqu'à 15 ans
- Lycéens: 15 ans jusqu'à 18 ans
- Adultes: au-delà de 18 ans

**Article 3**

Chaque participant ne proposera qu'un seul poème. Le poème soumis devra être dactylographié au recto d'une page de format A4 (orientation portrait, police Times New Roman, taille 12, couleur de police noire ou bleue, sans illustration).

Afin de préserver l'anonymat des participants, il faudra inscrire, en haut et à droite de la page, un code composé de deux lettres et deux chiffres (ex: YZ 32). Ce code sera ensuite reporté sur le bulletin d'inscription à l'endroit indiqué, et le jury ne prendra connaissance de l'identité des candidats qu'après la délibération.

## **Article 4**

La date limite de l'envoi des textes est le 30 juin 2018.

Il peut être adressé :

- par courrier à l'adresse suivante :

**Presqu'île en poésie - Comice poétique**

**Mairie - 3, rue du châtelet - 22750 Saint-Jacut de la mer**

- votre poème au format A4
- la fiche d'inscription renseignée.

- par courriel à l'adresse suivante :

**[contact@presquileenpoesie.org](mailto:contact@presquileenpoesie.org)**

en précisant en objet : **Comice poétique**

- 1 poème au format numérique A4 (.doc, .odt ou .pdf)
- la fiche d'inscription renseignée

## **Article 5**

Le jury est composé de poètes et de personnalités culturelles. Cette année, la Présidente du jury est la poète Yvonne Le Meur-Rollet.

**La délibération du jury est confidentielle et sans appel.**

La remise des prix (livres de poésie) se déroulera lors de la deuxième édition du festival « La houle des mots » à la Maison de la Mer de Saint-Jacut le samedi 4 août à 11h30.

Les poèmes remarquables par le jury seront lus. La présence des lauréats est souhaitable s'ils désirent recevoir leur prix.

L'association Presqu'île en poésie se réserve le droit d'éditer les œuvres, primées ou non, sur son site, de les publier éventuellement dans la presse. La proclamation des résultats implique que les noms des lauréats figurent dans la presse locale.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

